

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Paris, le 29 NOV. 2017

Le ministre d'Etat

à

Mesdames et messieurs les porteurs de projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte »

Votre collectivité s'est engagée dans le programme des Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV), mis en place par le précédent gouvernement. Vous êtes à ce titre bénéficiaire d'une ou plusieurs conventions de soutien financier de l'État, au titre de l'enveloppe spéciale transition énergétique (ESTE).

Le nombre et la qualité des projets soumis dans le cadre de ce programme témoignent de la dynamique des territoires et je tiens à vous féliciter très sincèrement de votre engagement au service de la transition énergétique et écologique de notre pays.

Ainsi que la presse s'en est fait l'écho à plusieurs reprises, j'ai informé mes services par une note du 26 septembre 2017 des difficultés de financement que connaissait ce programme des TEPCV. J'y ai souligné la nécessité de gérer les crédits de l'ESTE avec rigueur et discernement et demandé la réalisation d'un point d'avancement de l'ensemble des projets inscrits dans les conventions conclues par l'Etat avec les collectivités. Cet état des lieux était indispensable pour évaluer le besoin de financement réel de ces projets, dont certains, élaborés sans disposer du délai suffisant pour en garantir les conditions d'aboutissement, rencontrent dans les faits des difficultés insurmontables.

Cette note a suscité des questionnements et provoqué des interrogations de la part des collectivités lauréates des TEPCV.

En m'adressant directement à vous par cette lettre, je souhaite vous réaffirmer que l'Etat honorera ses engagements juridiques et vous soutiendra dans la réalisation des projets que vous conduisez dans le cadre de cette opération au service de la transition énergétique et écologique des territoires.

A cette fin et pour faire face aux échéances de l'année 2018, le Premier ministre a décidé l'ouverture exceptionnelle de 75 M€ de crédits nouveaux en faveur du budget du ministère de la Transition écologique et solidaire. La loi de finances rectificative inclura cet abondement, qui portera à 475 M€ l'enveloppe spéciale de transition énergétique et permettra de continuer à financer les actions déjà engagées dans les territoires, les conventions signées s'élevant à 750M€.

.../...

Par ailleurs j'ai précisé aux préfets par note du 20 novembre dernier certains points d'interprétation délicats que l'application de la note du 26 septembre avait révélés.

Ceci nous donne désormais un cadre clarifié qui permettra aux collectivités et aux préfets de gérer la mise en œuvre des conventions dans la sérénité.

Il est toutefois nécessaire de clôturer au plus vite l'ESTE qui constitue un dispositif de financement sui generis non pérenne, porté par la Caisse des dépôts et consignations. C'est pourquoi les conventions sont considérées comme cristallisées et ne feront pas l'objet d'avenants pour modification du programme d'actions. Seules de petites évolutions au sein d'une même action pourront être prises en compte, dans l'esprit habituel de gestion des subventions d'Etat.

Les services de l'Etat s'attacheront prioritairement à vérifier la date de démarrage des actions, usuellement fixée au 31 décembre 2017, et à avoir une approche rigoureuse et néanmoins compréhensive des calendriers de réalisation prévisionnels proposés par les collectivités.

Des questions ont pu être posées sur le calendrier des délibérations prises par les collectivités pour autoriser la signature des conventions, par exemple dans des cas où une signature avait pu être organisée alors que la prise de la délibération était prévue dans les jours suivants.

Il est de l'intérêt de tous de garantir la sécurité juridique des financements alloués. Ma dernière note du 20 novembre précise aux préfets les critères d'appréciation de ces situations, afin d'identifier les cas dans lesquels une régularisation est nécessaire, notamment quand le processus de délibération est anormal.

Les préfets et les services de mon ministère en région (DREAL, DRIEE, DEAL) sont à votre disposition pour vous apporter toutes précisions nécessaires pour vous permettre de poursuivre vos projets en toute sécurité et clarté quant à leurs conditions de financement.

Je resterai évidemment très attentif au bon déroulement de ce programme, et plus largement au déploiement de la transition écologique dans et avec les territoires, qui, j'en ai la conviction forte, en sont des moteurs indispensables.



Nicolas HULOT